

... LA REFORME DE L'IASB ET DE L'EFRAG

La revue World Accounting Report datée de février 2009 signale dans son éditorial une retombée inattendue de la crise financière : l'Union européenne a décidé de consacrer 8 millions d'euros à la normalisation comptable, et ce dès 2010. Cette décision d'augmenter le financement de la comptabilité et de l'audit représente un changement de politique majeur de la part de la Commission européenne qui devrait profiter essentiellement au financement de l'IASB Foundation, de l'EFRAG et du PIOB en charge de la supervision des normes d'audit. Au total, le concours financier s'élèverait à 36,2 millions d'euros sur la période allant du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2013. Cette initiative de la Commission européenne intervient au moment où se concrétisent des modifications constitutionnelles significatives de l'IASCF et de l'EFRAG abordées dans un précédent dossier.

Cette fiche fait le point sur l'actualité en la matière, en faisant un point sur la réforme de l'EFRAG et sur les modifications des statuts de l'IASCF.

LE POINT SUR LA REFORME DE L'EFRAG

L'EFRAG a annoncé en décembre 2008 des modifications significatives de sa structure et de son mode de financement qui vont lui permettre de se doter d'une structure de gouvernance indépendante des organismes européens à l'origine de sa création.

Rappel sur l'objet de l'EFRAG

L'EFRAG est le premier organisme à intervenir dans le schéma de validation des normes internationales IAS/IFRS par l'Union européenne. Cet organisme privé, créé en 2001 par les plus importantes instances des marchés financiers, est supervisé par un conseil de surveillance (Supervisory Board) composé de 14 membres et est en charge de la nomination des membres du groupe technique d'experts (TEG), qui compte 12 membres. Les organismes de normalisation comptable français, allemands et anglais en font partie sans droit de vote. Assistent également aux travaux les représentants du CESR, de l'IASB et de l'Union européenne.

La réforme de 2009

En juillet 2008, l'EFRAG a lancé une consultation sur les moyens de renforcer sa contribution à la normalisation internationale

La nouvelle structure prévoit un comité de planification et des ressources (Planning and Resource Committee, PRC) chargé de coordonner les travaux des normalisateurs nationaux avec les travaux de l'EFRAG. Le souhait est pouvoir affecter suffisamment de fonds au PRC et d'accroître le champ des travaux proactifs en améliorant la qualité.

Le PRC s'est vu assigner les tâches suivantes :

- fixer le programme des travaux proactifs ;
- donner des directives sur l'affectation des moyens alloués ;
- coordonner les études effectuées sur l'information financière publiée ;
- commenter le programme de travail de l'IASB ;
- recommander les personnes chargées de représenter l'EFRAG et les normalisateurs nationaux dans les groupes de travail de l'IASB ;
- organiser les réunions d'un nouveau groupe consultatif.

Il comptera 9 membres : 4 hauts responsables représentant les normalisateurs nationaux, 2 membres du conseil de supervision de l'EFRAG, le président du Technical Expert Group (TEG) et 2 autres personnes pouvant également venir du conseil de supervision. Il sera présidé par un membre du Conseil de supervision.

Le PRC collaborera également avec un groupe de coordination informel composé de normalisateurs nationaux (de l'Union européenne) désireux de se consacrer à des travaux proactifs. Ce groupe de coordination se réunira autant que nécessaire pour servir de au PRC.

Financement

A l'origine, l'EFRAG était exclusivement financé par des fonds alloués par les organisations européennes (les "pères fondateurs") qui composaient également son conseil de supervision.

Plus récemment, certains Etats membres, comme la France, ont conçu des mécanismes de financement collectifs selon lesquels une organisation patronale collecte des contributions volontaires parmi les entreprises françaises, puis

redistribue l'argent ainsi collecté à l'EFRAG et à l'IASC Foundation. Tout dernièrement, la Commission européenne a annoncé par la voix de son commissaire du Marché intérieur, Charlie McCreevy qu'elle allait débloquer 36,2 millions d'euros pendant 4 ans à compter de janvier 2010. L'affectation se fera sur une base annuelle, entre les 3 organismes déjà cités (IASCF, EFRAG, PIOB), sans s'y limiter obligatoirement.

S'agissant de l'EFRAG, la Commission rappelle qu'elle s'inquiétait que l'EFRAG dispose seulement de sources de financement, insuffisamment diversifiées et dispensées sur une base volontaire, le soumettant à d'éventuels conflits d'intérêt. Elle constatait que l'EFRAG voulait œuvrer en amont de la procédure de normalisation de l'IASB mais qu'il n'en avait pas les moyens. Le renforcement des ressources et du rôle de l'EFRAG devrait donc permettre de remédier à ces lacunes et de favoriser la présence européenne dans le débat international sur les règles comptables

LE POINT SUR LA REFORME DE L'IASCF

Dans un document consultatif publié en 2008, les Trustees ont présenté leurs propositions de réforme de la constitution de l'IASB, visant à modifier sa composition et à renforcer sa transparence. Parmi les propositions majeures figuraient notamment la mise en place d'un lien formel entre l'IASCF et un groupe de suivi (Monitoring Group), composé de représentants des autorités publiques et des organismes internationaux et placé en dehors du cadre organisationnel de l'IASCF. Les Trustees proposaient également de porter à 16 le nombre de membres de l'IASB et préconisaient des recommandations supplémentaires concernant leur diversité géographique.

Lors de leur réunion à New Dehli en janvier 2009, les Trustees ont approuvé le premier jeu de réformes constitutionnelles concernant le Monitoring Group (chargé de superviser leurs activités) et l'élargissement à 16 membres.

Décisions concernant le Monitoring Group

Le groupe de suivi Monitoring Group avalisé à New Dehli aura pour membres les dirigeants respectifs du Comité technique et du comité Marchés émergents de l'OICV, de la Commission européenne, de la FSA japonaise et de la SEC. Le Comité de Bâle siègera en qualité d'observateur, sans droit de vote. Les propositions faites initialement d'accorder un siège à la Banque mondiale et au FMI ont été abandonnées.

Les membres du Monitoring Group sont invités à signer un protocole d'accord, qui identifie leurs attributions, à savoir :

- participer à la procédure de nomination des Trustees ;
- approuver la nomination des Trustees ;
- examiner le caractère adéquat et approprié des dispositifs de financement de l'IASB retenus par les Trustees ;
- examiner la supervision par les Trustees du processus de normalisation, notamment en ce qui concerne ses procédures opératoires ;
- conférer avec les trustees concernant leurs responsabilités, notamment en matière d'évolutions politique, réglementaire et juridique ;
- saisir l'IASB de toute question faisant intervenir l'intérêt général.

Le protocole précise que les dispositions rappelées n'altèrent en rien les termes de la relation entre les Trustees et l'IASB, ni leurs responsabilités telles qu'elles figurent dans les statuts, notamment la sauvegarde de l'indépendance de l'IASB.

Décisions concernant la structure de l'IASB

A New Dehli, les Trustees ont confirmé leur intention de porter de 14 à 16 le nombre de membres siégeant au Board de l'IASB. Ce changement s'étalera sur 3 ans. Selon les Trustees, cette expansion du nombre des membres siégeant permettra à l'IASB de s'acquitter plus efficacement de sa fonction de liaison sans affecter l'efficacité de son processus délibératif.

Pour la première fois, la composition de l'IASB sera soumise à des contraintes d'ordre géographique : 4 membres pour l'Asie-Océanie, 4 membres pour l'Europe, 4 membres pour l'Amérique du Nord, 1 membre pour l'Afrique et 2 autres membres d'une région quelconque, sous réserve de parvenir à un équilibre géographique général. Les Trustees soulignent que les critères de compétence professionnelle et d'expérience pratique resteront les considérations primordiales pour cette sélection.

Avec l'arrivée en janvier de Prabhakar Lalavacherla, l'IASB compte actuellement 4 membres en provenance d'Asie/Océanie, 6 en provenance d'Europe (dont le président), 3 provenant des Etats-Unis et 1 d'Afrique.

Financement

Lors de la réunion de New Dehli, il a été confirmé aux Trustees que les cotisations en 2008 devraient atteindre environ 14 millions de £, contre 10,5 millions en 2007, à la suite de leur campagne visant à modifier le mode de financement en imposant un objectif à chaque pays, au lieu de dépendre des contributeurs individuels. Comme il a été rappelé ci-dessus, l'Union européenne devrait verser 5 millions de € par an à compter de 2010.

Sources du dossier :

www.efrag.org (en anglais)

www.iasb.ru.org (en anglais)